

Lyon, le 7 janvier 2019

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes,
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

à

Mesdames et messieurs les proviseurs des
lycées d'enseignement technologique

s/c de madame l'inspectrice et messieurs les
inspecteurs d'académie – directeurs
académiques des services de l'éducation
nationale de l'Ain, de la Loire et du Rhône

Objet : modalités d'évaluation de l'épreuve pratique de spécialité de la série STMG - session 2019

Références :

- Note de service n°2016-038 du 21 mars 2016 – BOEN n°14 du 8 avril 2016
- Note de service n°2013-091 du 7 juin 2013 – BOEN n°26 du 27 juin 2013

Rappel du règlement d'examen

L'épreuve est orale et évaluée en cours d'année, en deux parties : « réalisation du projet » et « soutenance du projet ». Les objectifs de l'épreuve sont définis dans la note de service n°2013-091.

I. L'évaluation de la réalisation du projet

Cette partie est notée sur 12 points (points entiers).

L'évaluation de la réalisation du projet intervient au cours de l'année scolaire, en fonction de son état d'avancement.

Cette évaluation est conduite par l'enseignant responsable du suivi du projet qui apprécie le travail individuel du candidat.

Cette évaluation doit être menée et la note saisie sur LOTANET au plus tard le **12 avril 2019**.

II. L'évaluation de la présentation du projet : soutenance orale

Cette étape est notée sur 8 points (points entiers)

La soutenance de projet est organisée selon les modalités définies par la direction des examens et concours **durant la première quinzaine du mois de mai.**

Le candidat remet sa fiche descriptive du projet, sous format papier, dans son établissement **au plus tard le 12 avril.**

Les candidats des établissements publics et privés sous contrat subissent l'épreuve dans leur établissement. 13 candidats sont interrogés par journée (5 le matin après le temps d'étude des dossiers et 8 l'après-midi). Par exception, ce nombre peut être porté à 14 candidats par jour.

Rectorat

Direction des examens et
concours (DEC)

DEC 5 - Baccalauréat technologique

Affaire suivie par
Amandine Claisse
Téléphone
04 72 80 61 27
Courriel
dec5@ac-lyon.fr

94 rue Hénon
BP 64571
69244 Lyon CEDEX 04

www.ac-lyon.fr

Un temps de lecture des fiches descriptives du projet est organisé chaque journée de 8h30 à 9h30 dans l'établissement préalablement au déroulement des soutenances.

Un temps d'échanges -pilote par le coordonnateur- entre l'ensemble des commissions d'interrogation est nécessaire en fin de journée. **Les notes seront saisies dans LOTANET à l'issue de ce temps d'échanges et les statistiques des résultats** (moyenne, note minimale, maximale, nombre de notes inférieures à la moyenne) **transmises aux IA IPR** : vincent.camet@ac-lyon.fr, jean-charles.diry@ac-lyon.fr et patrick.pegoraro@ac-lyon.fr.

Le candidat dispose de 10 minutes pour présenter, à partir de son dossier, le projet et la démarche. Cette présentation est suivie d'un entretien de 10 minutes avec l'examineur. Durant la soutenance, le candidat a recours aux outils numériques nécessaires à sa communication. Les examinateurs doivent respecter les principes déontologiques d'interrogation qui seront rappelés dans les consignes d'interrogation.

En cas d'absence de dossier, le candidat doit être interrogé sur la base d'un sujet proposé par la commission d'interrogation. Pour cela, les professeurs de la commission proposent un sujet qu'ils auront conçu préalablement.

L'évaluation est conduite par un enseignant de la spécialité d'un établissement tiers. Les interrogateurs sont convoqués par la DEC.

L'examineur n'a pas connaissance de la note obtenue lors de la réalisation du projet.

Afin de s'assurer du bon déroulement des épreuves, chaque établissement désignera parmi ses enseignants d'économie-gestion et/ou ses professeurs de première un professeur-ressource. Un courriel explicatif sera transmis par la DEC dans le courant du mois de janvier.

Le professeur ressource se tient à disposition des commissions pour les questions techniques et organisationnelles. Il ne participe en aucun cas aux échanges conduits par le coordonnateur lors de la commission en fin de journée. Les notes restent confidentielles, seule la commission en a connaissance.

III. La notation

Au final, l'épreuve de projet technologique en enseignement spécifique est notée sur 20 points (points entiers). Cette note est la somme des notes obtenues aux évaluations de la réalisation du projet (sur 12 points) et de sa soutenance (sur 8 points).

L'examineur de chacune des épreuves disposera d'un bordereau de notation à saisir dans l'application LOTANET laquelle calculera la note finale.

Chaque épreuve fait l'objet d'une fiche individuelle d'évaluation établie selon les modèles joints en annexe.

Ces fiches ont le statut de copie d'examen et doivent être conservées dans les établissements pendant un an. Elles sont strictement confidentielles (note et commentaire).

En outre, une commission d'harmonisation après épreuves sera chargée d'examiner les propositions de notes formulées par les enseignants.

IV. Cas des candidats individuels et des candidats des établissements privés hors contrat

Ces candidats seront interrogés **les 23 et 24 mai** dans les trois centres suivants :

Le lycée Edgar Quinet pour les candidats de l'Ain
Le lycée Simone Weil pour les candidats de la Loire
Le lycée Albert Camus pour les candidats du Rhône

Les candidats envoient leur fiche-projet au centre d'examen figurant sur leur convocation au plus tard le 14 mai 2019. La composition du dossier est identique à celle des candidats scolaires.

Ils sont interrogés sur une unique évaluation ponctuelle en fin d'année scolaire, d'une durée de 30 minutes.

Le candidat dispose de 10 minutes pour présenter, à partir de son dossier, le projet et la démarche. Cette présentation est suivie d'un entretien de 20 minutes avec l'examineur.

Durant la soutenance, le candidat a recours aux outils numériques nécessaires à sa communication.

V. Absences justifiées des candidats

- Un candidat évalué uniquement au cours de l'année pour la réalisation du projet est évalué à la session de remplacement pour sa soutenance, selon les modalités identiques à celles du premier groupe.

- Un candidat qui n'a pas été évalué ni pour la réalisation ni pour la soutenance du projet, est évalué à la session de remplacement selon les mêmes modalités que celles des candidats individuels.

Je vous remercie de transmettre ces informations à vos équipes pédagogiques concernées.

Pour la rectrice et par délégation,
le directeur des examens et concours



Laurent Lornage

Annexes :

- ⇒ Fiche individuelle de travail synthétique (recto-verso)
- ⇒ Fiche individuelle d'évaluation de la réalisation du projet
- ⇒ Fiche individuelle d'évaluation de la soutenance du projet